

Fiche de données de sécurité

Date de rédaction: 13-12-2012

Version : 01.00/FRA

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Appellation commerciale: OKO OFF Road

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages recommandés : Produit anti-crevaison.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur: OKO Global LLp
P.O. Box 179, Tiverton
EX16. 0EY Devon
Royaume-Uni
Tél: +44. (0).207. 870. 3156.
Fax: +44. (0).207. 117. 3906.
E-mail : universal@oko.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 40 05 48 48 (Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

DPD-classification:

Le produit ne doit pas être classé comme dangereux, selon la réglementation sur la classification et l'étiquetage des substances et des mélanges.

Effets nocifs les plus graves :

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Désignation du danger : Le produit ne doit pas être classé comme dangereux, selon la réglementation sur la classification et l'étiquetage des substances et des mélanges.

Autre étiquetage: Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3. Autres dangers

Il n'y a pas eu d'évaluation PBT ni vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	CAS/ Numéros CE	Substance	DSD-classification/ CLP-classification	w/w%	Rem.
.	107-21-1	Ethylène-glycol	Xn;R22	10-30	.
.	203-473-3	.	Acute Tox. 4;H302	.	.

Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases R et H.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Peau:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon.
Yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Autres informations:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – sortir à l'air libre.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:	Mettre des gants. Fournir une bonne ventilation. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque.
Pour les secouristes:	En plus de ce qui précède : Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition
professionnelle:

Composant :	Valeur limite d'exposition	Observations
Ethylène-glycol	VME: 20, VLE: 40 ppm VME: 52, VLE: 104 mg/m3	*

VME : valeurs moyenne d'exposition, VLCT/VLE: valeurs limites d'exposition.

Base légale : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Juillet 2012.

Observations: *: Risque de pénétration percutanée

Méthodes de mesure : Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes avec les limites d'exposition professionnelle en vigueur.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Equipement de protection individuelle, protection de la peau : Portez des gants de protection en plastique ou en caoutchouc. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire : Au cas où la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire. Type de filtre : A. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat:	Visqueux Liquide
Couleur:	Blanc /Bleu
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée
pH (solution à utiliser):	7-8
pH (concentré):	Aucune donnée
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée
Point d'éclair:	> 300 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures limites d'explosivité:	Aucune donnée
Pression de vapeur:	<0.1 mmHg (50 °C)
Densité de vapeur:	Aucune donnée
Densité relative:	1,05
Solubilité:	Solubilité dans l'eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée
Température de décomposition:	Aucune donnée
Viscosité:	7500-9000 cps
Propriétés explosives:	Aucune donnée
Propriétés comburantes:	Aucune donnée

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Réagit avec : Oxydants forts.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun connu.
10.4. Conditions à éviter	Aucun connu.
10.5. Matières incompatibles	Oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - par voie orale:	Son ingestion peut indisposer. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité aiguë - par voie cutanée:	Peut être absorbé par la peau et donner les mêmes symptômes que pour l'ingestion. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité aiguë - par inhalation:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Corrosion/irritation cutanée :	Dégraisse et assèche la peau. Une exposition prolongée peut provoquer une peau sèche ou des gerçures. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Peut provoquer une irritation de l'oeil. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Sensibilisation:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Mutagénicité :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Propriétés cancérigènes :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité lors d'une exposition unique :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité lors d'une exposition répétée ou prolongée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Danger par aspiration:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Autres effets toxicologiques :	Aucun connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée.

107-21-1: Coefficient de partage n-octanol/eau: -1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation n'a été faite.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface.
Contacter les autorités locales pour l'élimination des déchets.

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit:
Code CED : 15 02 03 Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- 14.1. Numéro ONU -
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies -
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport -
- 14.4. Groupe d'emballage -
- Numéro d'identification du danger -
- Code tunnel : -
- 14.5. Dangers pour l'environnement -

ADN

- 14.1. Numéro ONU -
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies -
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport -
- 14.4. Groupe d'emballage -
- 14.5. Dangers pour l'environnement -
- Dangers environnementaux dans les bateaux citernes : -

IMDG

- 14.1. Numéro ONU -
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies -
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport -
- 14.4. Groupe d'emballage -
- 14.5. Dangers pour l'environnement -
- Groupe de séparation des matières du code IMDG : -

ICAO/IATA

- 14.1. Numéro ONU

- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies -
14.3. Classe(s) de danger pour le transport -
14.4. Groupe d'emballage -

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières : Aucune.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Explication des abréviations : PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Phrases R: R22 Nocif en cas d'ingestion.

Phrases H: H302 Nocif en cas d'ingestion.

Formation : Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement 1907/2006/CE (REACH) et à ses modifications successives. OKO Group se conforme au règlement REACH.

LBN/ Bureau Veritas HSE Denmark A/S Birkemosevej 7, DK-6000 Kolding T: +45 75508811, F: +45 75508810, E-mail: infohse@dk.bureauveritas.com, Web: www.hse.bureauveritas.dk (Made in Toxido®) F